

## SEANCE DU 8 avril 2024

---

Le 8 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoquée, s'est réunie à la mairie, lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Patrick BESNARD

Nombre de membres en exercice : 9  
Etaient présents : 4

**Présents** : BESNARD Patrick, BATAIS Loïc, LEBON Thérèse PIRON Jeannine

**Absents excusés** : Tison Nadine, Parent Sophie,  
**Absent** : ASLINE Sylvie, NOURRY Catherine, LEFRORESTIER Cédric  
Procuration :

**Secrétaire de séance** : BATAIS Loïc

Date convocation : le 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Le quorum n'étant pas atteint, le comité n'a pas pu délibérer, le président a proposé une nouvelle réunion le 11 avril 2024 à 20h00 sans obligation de quorum.

---

## SEANCE DU 11 avril 2024

---

Le 11 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoquée, s'est réunie à la mairie, lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Patrick BESNARD

Nombre de membres en exercice : 9  
Etaient présents : 5

**Présents** : BESNARD Patrick, BATAIS Loïc, LEBON Thérèse PIRON Jeannine, NOURRY Catherine,

**Absents excusés** : Tison Nadine , Parent Sophie, ASLINE Sylvie  
**Absent** : LEFRORESTIER Cédric  
Procuration : : Tison Nadine, procuration à Loïc BATAIS

**Secrétaire de séance** : BATAIS Loïc

Date convocation : le 08 avril 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Les membres du CCAS convoqués le 08 avril 2024 se sont réunis à la mairie le 11 avril 2024 à 20h00 sans obligation de quorum.

**Le compte rendu de la séance du 21 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.**

## 1-2024– ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

La Commission Administrative sous la présidence de Monsieur Patrick BESNARD Président, délibérant sur le compte de gestion 2023 établi par Monsieur RETO Trésorier de la collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la légalité des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur RETO visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

**La Commission Administrative vote à l'unanimité, le compte de gestion ainsi présenté.**

## 2-2024– ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Patrick BESNARD, président sort de la salle afin de procéder au délibéré et au vote La Commission Administrative, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Patrick BESNARD, Président, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET CCAS					
	Dépenses	Recettes	Différence	Résultat exercice	Solde
<b>Réalisations</b>					
Fonctionnement	4 096.66 €	21 039.36 €	16 942.70 €		18 047.03 €
Investissement	3 181.61 €	4 285.94 €	1 104.33 €		
<b>Report</b>					
Fonctionnement	- €				- €
Investissement					
<b>Total cumulé</b>	7 278.27 €	25 325.30 €	18 047.03 €		18 047.03 €

**La commission administrative, après en avoir délibéré :**

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Considérant la légalité des comptes,
- Vote à l'unanimité, le compte administratif 2023

**3-2024– AFFECTATION DU RESULTAT 2023 AU BUDGET 2024**

Monsieur Le Président présente les résultats de l'exercice 2023 :

<b>CCAS AFFECTATION RESULTAT 2023 AU BUDGET 2024</b>				
FONCTIONNEMENT	2023	Dépenses	4 096.66 €	
		Recettes	2 586.54 €	
		Déficit	- 1 510.12 €	
		Report 2022	+ 18 452.82 €	
		TOTAL	16 942.70 €	Report au compte 002 excédent de fonctionnement : 16942.70 €
INVESTISSEMENT	2023	Dépenses	3 181.61 €	
		Recettes	4 000 €	
		Excédent	+818.39 €	
		Report 2022	285.94 €	
		TOTAL	1 104.33 €	Report au compte 001 excédent d'investissement : +1104.33

Monsieur Le Président propose l'affectation suivante :

- L'excédent de fonctionnement de 2023, d'un montant de 18047.03 € sera reporté :
  1. Au compte R002 -Report en recette de fonctionnement pour un montant de 16 942.70€
  2. L'excédent d'investissement de 2023 d'un montant de 1104.33 € sera reporté au compte R001-report en recettes d'investissement.

Après délibération la Commission Administrative approuve à l'unanimité l'affectation du résultat présentée.

**4-2024– VOTE DU BUDGET 2024**

Monsieur le Président présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en section d'investissement pour le budget 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2024	ARTICLE	INTITULE	BP 2024
<b>002</b>	<b>Déficit reporté</b>		<b>002</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>16 942.70 €</b>
011	Charges à caractère général	4800 €	70	Produits des services	
023	Virement à l'investissement	10 742.70 €	74	Dotations	
65	Charges de gestion courante	4 000.00 €			
66	Charges financières	300.00 €	75	Autres produits	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>19 942.70 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>19 942.70€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2024	ARTICLE	INTITULE	BP 2024
<b>001</b>	<b>Déficit reporté</b>		<b>001</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>1104.33 €</b>
16	Emprunt et dettes assimilées	1 000 €	21	Virement de la section de fonctionnement	10 742.70 €
23	Investissement en cours	11 347.03 €	10	Dotations	€
20	Dépenses imprévues		16	Emprunts Cautions	500.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 347.03 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>12 347.03€</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Comité votent à l'unanimité le budget 2024.

<b>5-2024- ACCEPTATION DONS</b>
---------------------------------

Monsieur Le Président informe les membres du comité :

- Un don de 3 000€ au bénéfice du CCAS de Romazy a été effectué auprès de la Trésorerie ;

Il est précisé aux membres du comité que comme indiqué dans le courrier du donateur, ce don servira aux personnes âgées ou aux enfants de Romazy qui sont scolarisés dans notre école.

Les membres du comité à l'unanimité, acceptent ces dons et assurent qu'ils serviront comme souhaité par les donateurs.

<b>6-2024- SUBVENTION SOLIDARITE PAYSANS</b>
--

Monsieur Le Président présente aux membres du comité la demande de subvention reçue de l'association « Solidarité Paysans ».

Monsieur Le Président rappelle que le but de cette association est l'aide aux agriculteurs, aux commerçants, aux artisans qui sont en difficultés.

Ces aides sont à la fois juridiques et administratives, en aucun cas financières.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité accorde à l'association « Solidarité Paysans » une subvention de 100.00 €.

Cette délibération s'ajoute à la même délibération de 2023 dont le versement n'a pas été effectué sur l'exercice 2023. Les membres du comité du CCAS acceptent donc de verser 200 euros sur l'exercice 2024.

#### **7-2024- LES RESTOS DU CŒUR**

Monsieur Le Président présente aux membres du comité la demande de subvention reçue de l'association « Les Restos du Cœur ».

Monsieur Le Président rappelle que le but de l'association qui agit depuis des années sur le département et sur notre commune, pour accueillir et aider les plus démunis et que ses actions sont axées sur l'aide alimentaire, l'aide à l'insertion, l'accompagnement à la recherche d'emploi et l'accompagnement scolaire.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité accorde à l'association « Les Restos du Cœur Ille et Vilaine, une subvention de 200€.

Le comité du CCAS souhaite que cette aide soit orientée vers l'association « Les Restos du Cœur de VAL-COUESNON »

#### **8-2024 L'OUTIL EN MAIN DE VAL-COUESNON**

Monsieur Le Président présente aux membres du comité la demande de subvention reçue de l'association « L'Outil en Main ».

Monsieur le Président rappelle que cette association qui a pour objet de faire découvrir les métiers manuels, d'art et du patrimoine à des jeunes de 9 à 14 ans par des bénévoles permet, au-delà de la valorisation du travail manuel, de l'artisanat des métiers de l'art et du patrimoine, de développer un véritable lien intergénérationnel

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité accorde à l'association « L'Outil en Main », une subvention de 200€.

#### ***Questions Diverses***

#### **Repas annuel du CCAS :**

Dates retenues pour l'année 2024, le 06 ou le 13 octobre selon les disponibilités du traiteur, Madame LEBON est chargée de demander des devis.

Pour l'année 2025 : La décision a été prise de remettre ce repas le dimanche des Rameaux c'est-à-dire le 13 avril 2025.

#### **La séance est levée à 21H15**

BESNARD Patrick	TISON Nadine	PARENT Sophie
	Absente et procuration donnée à Monsieur BATTAIS	Absente
LEFORESTIER Cédric	BATTAIS Loïc	LEBON Thérèse
Absent		
PIRON Jeannine	ASLINE Sylvie	NOURRY Catherine
	Absente	